Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Juillet 2019

La Lettre de la Sécurité Routière

Edito

Ce début d'année montre des chiffres alarmants. En comparaison avec l'année 2018, on constate une augmentation du nombre d'accidents corporels, soit 703 au lieu 621 (+13 %) ainsi que du nombre de personnes blessées, soit 878 au lieu de 786 (+12%).

Les accidents mortels sont également en hausse avec 16 personnes tuées, dont plus de 53 % sont des deux roues motorisés. Ces derniers sont fortement touchés (9 usagers deux roues motorisés) et restent plus que jamais des usagers vulnérables.

Cette hausse de l'accidentalité est liée au comportement à risque des usagers (alcool, stupéfiants, téléphone, inattention, etc) et c'est pour cela que les services de l'État restent mobilisés au travers d'opérations de contrôles routiers des forces de l'ordre mais aussi avec des actions de sécurité routière afin de sensibiliser les usagers de la route au moyen de différents ateliers pour rappeler les bonnes conduites à avoir.

L'arrivée de la période estivale, propice aux grands trajets et aux réunions de famille ou entre amis, doit tous nous amener à une extrême vigilance sur les routes, afin de ne pas endeuiller ces moments de loisirs.

L'objectif reste la sécurité de tous.

L’accidentalité 2019

Bilan chiffré à la moitié de l’année : 703 accidents corporels, 836 personnes blessées et 16 personnes tuées.

On comptabilise ainsi, par rapport à la même période en 2018, une hausse de 13 % des accidents corporels et de 12 % des personnes blessées.

Le début du deuxième trimestre témoigne d’une hausse de l’ensemble des indicateurs notamment de la mortalité. Ainsi, en date du 24 juin 2019, on comptabilise 16 personnes tuées depuis le début de l’année, avec un sur-représentation des deux roues motorisés parmi les victimes d’accidents.

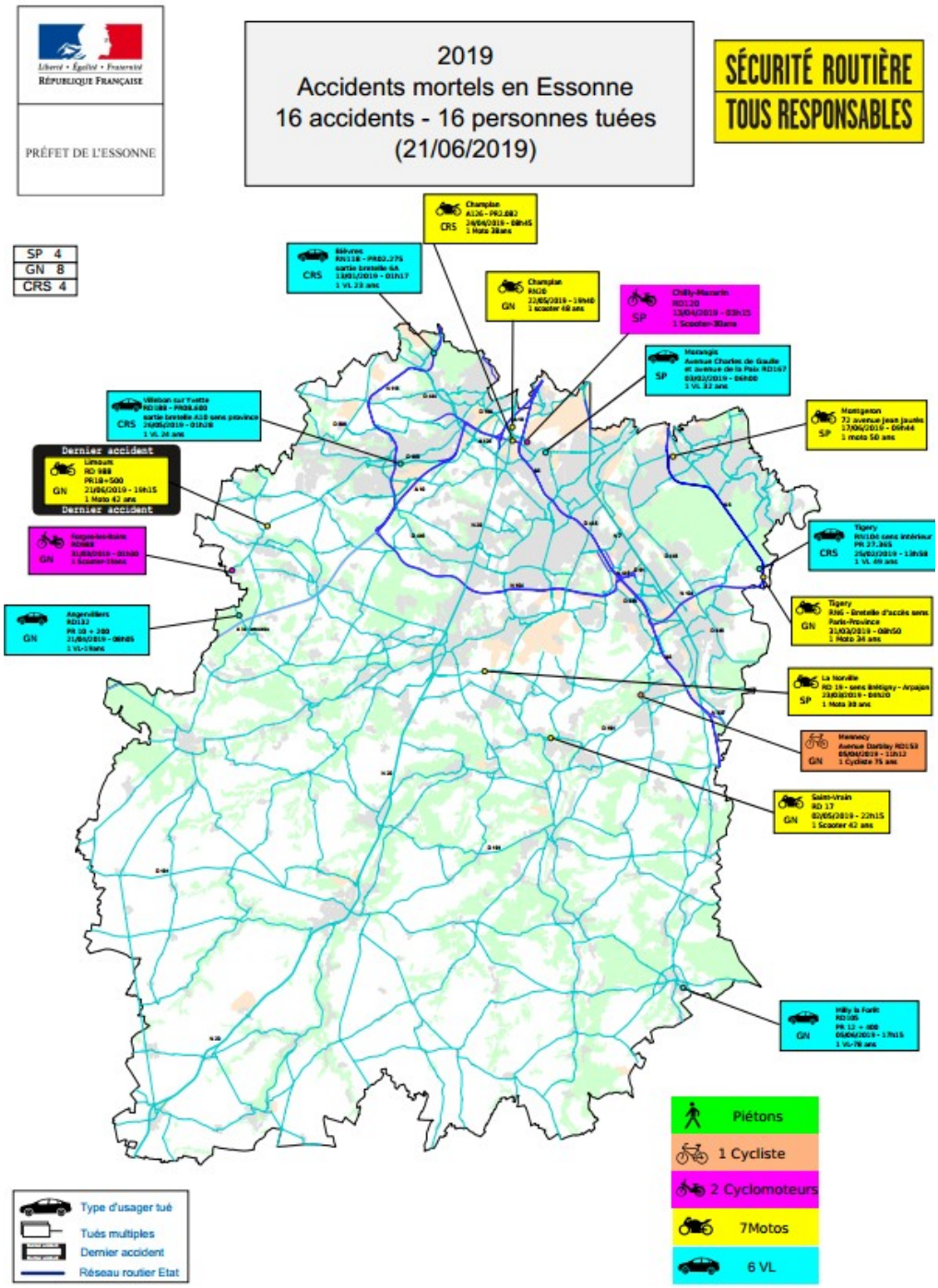

Les grands départs en vacances

Les vacances sont une chose trop sérieuse pour être prise à la légère. Voici quelques précieux conseils pour bien préparer son voyage et faire la route en toute sécurité afin d'arriver à bon port et en profiter pleinement.

Des contrôles à faire soi-même

Des contrôles à faire par un professionnel

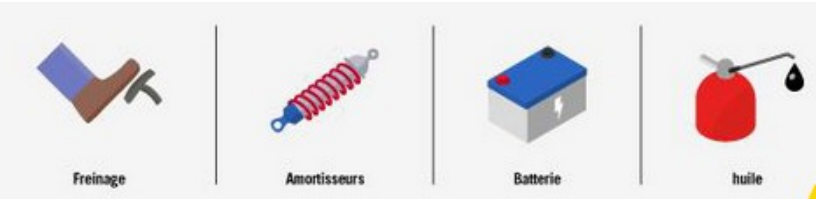

Les grands départs en vacances

Comment charger votre véhicule

Le coffre

1 - Placez les bagages les plus grands et les plus lourds au fond du coffre.
2 - Casez ensuite les autres bagages par ordre décroissant.
3 - Placez par dessus les objets dont vous pourriez avoir besoin pendant le voyage.

Sur la plage arrière, ***ne mettez que des vêtements ou des choses très légères***. En cas de freinage brusque, des objets lourds peuvent devenir de dangereux projectiles.

Si vous voyagez avec de jeunes enfants, veillez à ce que les « indispensables » (couches, petits pots, etc) soient facilement accessibles.

La galerie de toit

Si vous utilisez des barres de toit, un coffre de toit, un porte-vélos ou une remorque, respectez scrupuleusement les indications du constructeur et conformez-vous aux règles en vigueur en matière de chargement (dépassement de la longueur du véhicule, signalisation, etc).

Le montage des barres de toit vous prendra environ 15 minutes… et n'oubliez pas que les barres de toit sont conçues pour supporter une charge de 75 kg.

100 kg de charge = 5 % de consommation de carburant en plus

Préparez votre trajet

Plusieurs sites vous permettent de choisir et préparer votre itinéraire : météo, trafic, aires de repos, stations services, coût du trajet, etc

- Météo France
- Bison Futé
- Via Michelin
- Vinci et APRR

Les bons conseils pour prendre la route détendu !

Pour partir l'esprit tranquille, libérez-vous de vos différentes obligations professionnelles. Ne prenez pas la route sitôt rentré de votre travail.

Faites le plein de sommeil ! Prenez soin de votre « capital d'éveil » : évitez les nuits trop courtes, les nocturnes et les horaires décalés dans les heures qui précèdent la conduite.

Actualités

➢ Le corridor de sécurité

Le corridor de sécurité consiste en une barrière virtuelle que tout conducteur doit respecter dès l'approche de personnels intervenants sur le bord d'une route, voie rapide ou autoroute.

Publiée au journal officiel du 18 septembre 2018, la législation relative au corridor de sécurité est désormais en place.

Les conducteurs doivent changer de voie de façon à laisser une voie libre entre les intervenants et leurs véhicules ou se décaler le plus possible à gauche de leur voie et ralentir de façon significative notamment hors voies rapides et autoroutes. ***Ce dispositif législatif doit permettre de lutter contre les nombres accidents dont sont victimes les dépanneurs ou patrouilleurs*** intervenants sur voie rapide.

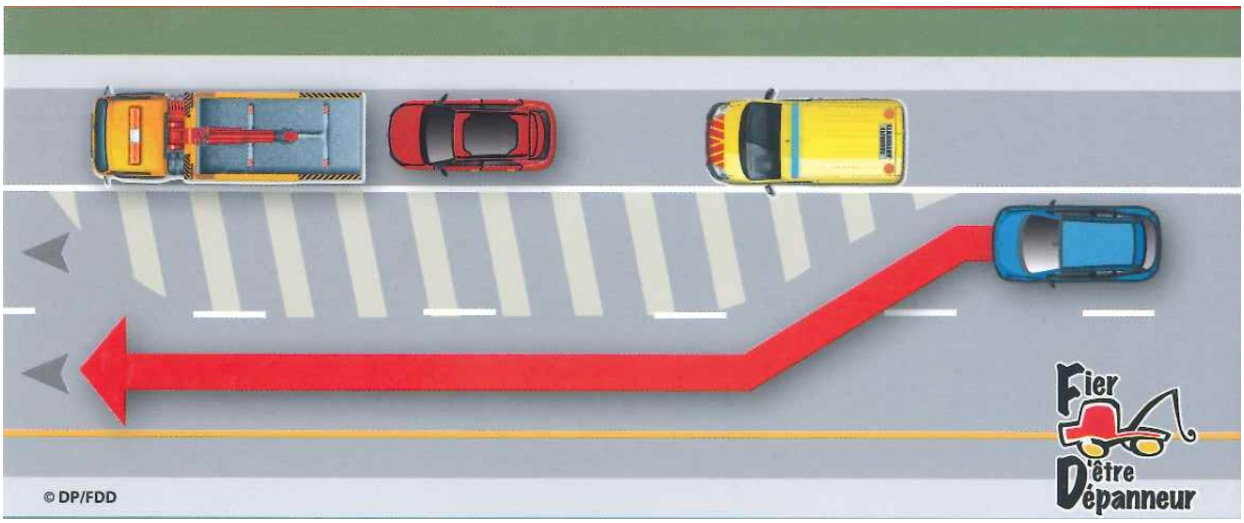

➢ Infraction routière

Alcool au volant, conduite après avoir fumé du cannabis, excès de vitesse, conduite sans assurance ou sans permis, refus de priorité, dépassement dangereux, téléphone à la main en conduisant, stationnement gênant, deux roues motorisés sans casque, trottinettes sur les trottoirs… suite à une infraction routière, vous risquez en général une sanction.

Pour en savoir plus sur les sanctions existantes, ***retrouvez le simulateur mis en ligne récemment sur Service-public.fr, rubrique : Que risque-t-on en cas d'infraction routière ?***

Actualités

➢ Formation post-permis

Depuis le 11 mai 2019, les titulaires du permis de conduire peuvent suivre un stage post-permis dans les écoles de conduites labellisées « Ecole conduite qualité » qui souhaiteront participer au dispositif. Les conducteurs volontaires qui s'inscriront à la formation post-permis pourront accéder plus rapidement au capital de 12 points sur leur permis.

Cette nouvelle formation vise à renforcer les compétences acquises par les conducteurs novices entre le 6ème et le 12ème mois après l'obtention du permis de conduire.

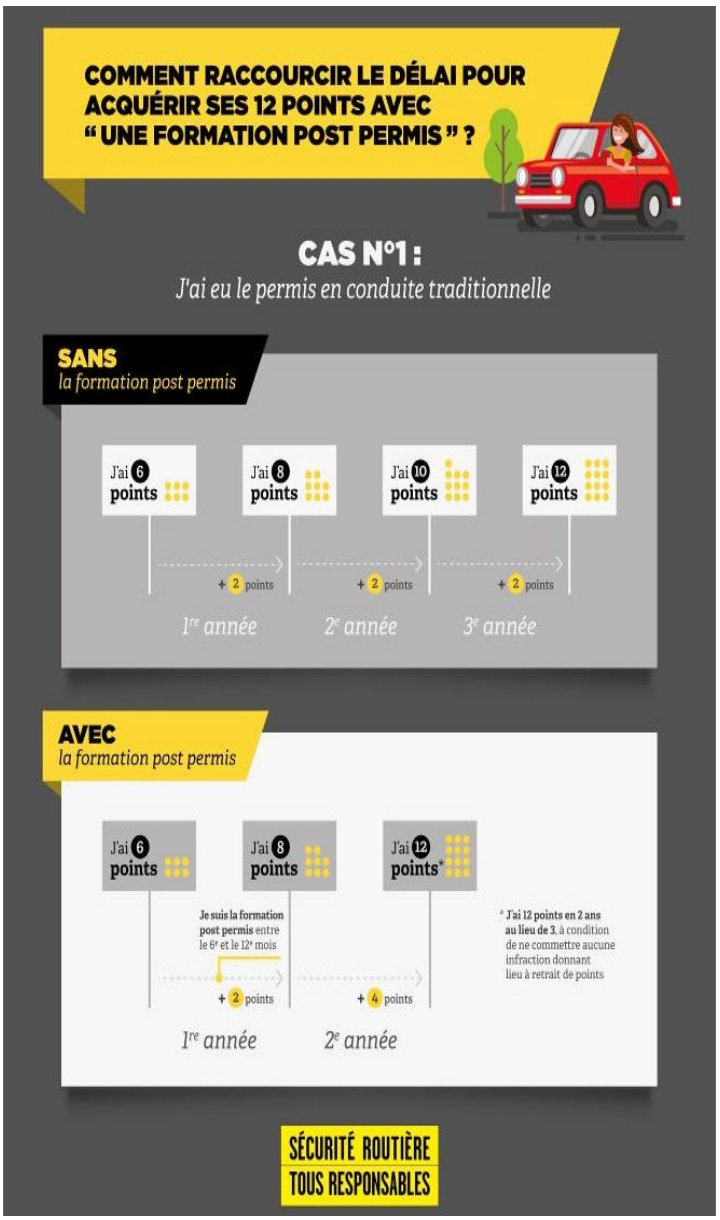

Les actions de sécurité routière

Lors de la semaine de la sécurité routière au travail, une action s'est déroulée au sein de la cité administrative pour l'ensemble des personnels des services de l'État et du Conseil départemental, afin de les sensibiliser sur le risque routier professionnel (trajet domicile-travail).

De ce fait, plusieurs ateliers étaient proposés en collaboration avec les forces de l'ordre afin d'expliquer leurs moyens de lutte contre l'insécurité routière, ainsi que l'association Croix Blanche pour les gestes de premiers secours.

Le service éducation et sécurité routières tenait un stand de sensibilisation, ainsi que la prévention routière (voiture tonneau) et une société de dépannage Le Baron qui a présenté le corridor de sécurité.

Le 18 mai 2019 s'est déroulée une action visant à sensibiliser les enfants de 3 à 12 ans sur le risque routier, en présence de leurs parents.

Cette action a eu lieu sur le site de la DIRIF à Villabé en partenariat avec le SESR, l'ASCE de la DDT, l'assocation Croix Blanche, Transdev et la DIRIF.